



Numéro 94 – 8 octobre 2019

## CHSCT SEANCE du 8 octobre 2019

### Représentants de l'administration :

M. JOUVE, Mme ANGLADE

### Représentants des personnels :

**CGT – Finances Publiques :** M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (S)

**CGT-FO :** M. MOISSINAC (T), M. BASTIEN (T)

**SOLIDAIRE :** M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), M. FERREIRA (S)

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme MAILLOT, Médecin de prévention

M. JOUVE ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

### I – Désignation du secrétaire du CHSCT :

M. ANGLADE, en l'absence de candidat, indique que la note ministérielle prévoit que, dans ce cas de figure, c'est le mandaté présent le plus âgé qui est désigné. Ce sera donc M. HINDERSCHID qui assurera le secrétariat pour cette séance.

M. VEYLET (CGT) fait lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe.

M. JOUVE répond que le projet de nouveau réseau est toujours en phase de concertation. Il lui paraît évident qu'il ne sera pas rendu en octobre, sa finalisation demandera au minimum plusieurs semaines voire plusieurs mois. Il a bien conscience des inquiétudes des agents mais indique que ce projet offre une visibilité à trois ans et le réseau qui en résultera ne sera pas modifié avant 2026. Il s'engage à limiter les déplacements d'office et ira rencontrer tous les agents concernés individuellement.

Mme MAILLOT confirme une augmentation des cas de détresse psychologique qui sont dus pour partie au manque de stabilité généré par les diverses réformes passées et en cours. Elle estime qu'une visibilité à 6 ans (2026) n'est pas suffisante pour rassurer les personnels, une projection sur 15 ans serait souhaitable.

M. HINDERSCHID (CGT) doute du maintien de certaines structures jusqu'en 2026 car à aucun moment l'administration ne fait le lien entre la « géographie revisitée » et le volet emplois. Il sera d'autant plus facile de fermer les futures « antennes » avant 2026 si elles ne sont pas pourvues en emploi.

M. JOUVE répond que la diminution des effectifs aurait dû s'appliquer même en l'absence du projet de restructuration.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que si son organisation syndicale demande le retrait du projet Darmanin, elle demande aussi, et depuis de nombreuses années, l'arrêt des suppressions d'emplois.

## **II– Approbation du procès-verbal du CHSCT du 02/07/2019 (pour avis) :**

Sans observation le PV de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

## **III– Comptes rendus d'exercices d'évacuation à Mauriac et à St Flour (pour info):**

Mme ANGLADE nous présente les comptes rendus des exercices d'évacuation du CFP de Saint-Flour et de la maison de l'État de Mauriac. Ces deux exercices se sont déroulés dans les meilleures conditions. Seule anomalie la sirène du 3<sup>e</sup> étage à Mauriac semble ne pas fonctionner correctement. A la demande des représentants CGT une vérification de cette alarme sera effectuée.

## **IV – Présentation de la nouvelle campagne DUERP/PAP 2019/2020 (pour info) :**

Mme ANGLADE présente la note ministérielle qui définit le calendrier du DUERP/PAP 2019/2020. Cette campagne associera l'ensemble des agents. Les cadres de proximité organiseront des réunions de recensement des risques professionnels. La consultation du CHSCT se fera à partir de juillet 2020 au lieu d'avril les années précédentes.

## **V – Examen du Registre Santé et Sécurité pour info) :**

Mme ANGLADE liste les annotations portées sur le registre du CHSCT DDFiP 15 :

- Direction RH : demande d'une souris sans fil (demande satisfaite),
- Direction FCE : demande de stores (devis demandé, financement crédit direction),
- CDIF : demande d'une lampe de bureau (demande satisfaite).
- Trésorerie de Murat : problème de fortes chaleurs (fourniture de deux ventilateurs et nettoyage de la ventilation effectuée).
- Trésorerie de Vic-sur-Cère : revêtement de sol dégradé avec présence d'amiante (fiche de proposition présentée au point 6).

## **VI – Budget 2019, fiches de propositions (pour avis) :**

**Fiches de propositions.** Le CHS décide des actions suivantes :

- achat d'un siège ergonomique au SIP d'Aurillac sur recommandation du médecin pour 193,58 € ;
- fourniture d'une souris ergonomique type roller-mouse au SIP d'Aurillac pour 363,90 € ;
- fourniture et pose de film sur vitrage à la trésorerie d'Aurillac Banlieue pour 1 058,63 € ;
- fourniture et pose de film sur vitrage au bureau CID pour 510,74 € ;

- achat d'une pelle de projection et d'un sceau à fond rond (matériel de lutte incendie) pour le garage de la direction, 78 € ;
- achat de 4 souris optiques verticales (constitution d'un stock CHSCT, attribution après avis médical) pour 72 € ;
- achat de 10 souris sans fil (constitution d'un stock CHSCT) pour 62,35 € ;
- achat de 6 supports écran (constitution d'un stock CHSCT) pour 174,76 € ;
- achat de deux plaques de plexiglas pour protection des sols de la trésorerie de Vic-sur-Cère pour 74,91 € ;
- cofinancement de la pose de dalles de sol à la maison de l'État de Mauriac pour 2 390 € (2 320,24 € prix en charge par le budget départemental) ;
- achat de 20 écrans LCD 21 pouces pour 2 233,80 € (les représentants CGT se sont prononcés contre le financement par le CHSCT de cette dépense, car ces achats relèvent exclusivement des budgets départementaux. Cette proposition a, pour autant, été adoptée suite au vote favorable des autres organisations syndicales.)

Mme ANGLADE précise, qu'une fois ces dépenses effectuées, le solde budgétaire sera de 3,75€. Elle indique que la réserve de 5 % soit 1 604 € n'est pour l'instant toujours pas attribuée.

M. HINDERSCHID (CGT) ne se leurre pas sur cette attribution compte-tenu que nous sommes déjà mi-octobre.

## **VII – Questions diverses :**

M. VEYLET (CGT) demande quels sont les travaux envisagés pour le bâtiment Q suite au passage d'une délégation d'experts dans les services.

M. JOUVE indique que rien n'est défini, il s'agit de faire évaluer les besoins de chaque occupant par un bureau d'étude tant sur le bâtiment Q que le bâtiment H. Cette étude a pour objectif d'évaluer les besoins en termes d'isolation, de sécurité et de circulation du public comme des agents. Une fois réalisée, elle sera transmise à un architecte qui devra proposer des solutions en vue d'améliorer l'isolation et de rationaliser l'implantation des services.

M. JOUVE estime que rien ne se fera d'ici trois ans et pense que les services implantés 3 place des carmes ont vocations à rejoindre ces bâtiments.

M HINDERSCHID (CGT) demande si le médecin de prévention sera remplacé après le départ à la retraite de Mme MAILLOT.

Mme MAILLOT indique qu'il n'y a pas pour l'instant de candidat à sa succession, le médecin coordinateur régional assurera l'intérim mais, compte-tenu de ses disponibilités, ne pourra prendre en charge que les agents en grande difficulté. Ce qui sous-entend une suspension des visites médicales quinquennales et dédiées au poste à risque.

M.HINDERSCHID (CGT) demande si, comme le préconise l'ISST, tous les agents en télétravail sont dotés au bureau d'écran, de clavier et de souris afin d'éviter un travail permanent sur ordinateur portable. Cet ordinateur portable ne devant servir que lors des phases de travail dites « extérieures ». Il souhaiterait que si tel est le cas une information en direction des télétravailleurs soit faite pour l'utilisation de ces périphériques afin d'éviter une trop grande fatigue visuelle et posturale.

M. JOUVE pense que tous les télétravailleurs sont dotés. Un recensement sera effectué pour s'en assurer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11h15.



## DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 08 OCTOBRE 2019

Monsieur le Président,

La CGT Finances Publiques vous alerte solennellement quant à la dangerosité de poursuivre la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité dans le contexte particulièrement sensible que connaît la DGFIP. L'administration a une obligation de sécurité de résultat (art. L4121-1 du Code du travail). L'article L4121-2 précise les grands principes de prévention dont le premier auquel est tenu l'employeur est d'éviter d'exposer ses agents à des risques.

Les environnements actuels des agents sont particulièrement dégradés.

Depuis 2009, 631 trésoreries ont fermé. Leur nombre est passé de 4200 en 1998 à 2354 en 2017. L'ensemble des missions de la DGFIP est mis à mal par la démarche stratégique, le plan d'adaptation des structures du réseau (ASR) et plus globalement la déclinaison de CAP2022. La numérisation, à marche forcée de l'ensemble des procédures de l'administration, qui a souvent été le prétexte de suppressions anticipées, la concentration des missions à un niveau régional voire interrégional ont participé activement à la déstructuration des missions, des métiers des agents de la DGFIP.

Les résultats de l'observatoire interne sont catastrophiques, d'autant plus qu'ils montrent année après année une tendance nette à la dégradation. Ils sont le reflet des réformes successives imposées par la direction générale pour adapter les services locaux aux suppressions de postes. Les regroupements et les fermetures de services sont très mal vécus par les personnels. Les agents sont 69 % à trouver que la DGFIP évolue trop rapidement et ils sont 76 % à trouver que ces évolutions sont négatives. D'ailleurs 76 % des agents n'ont pas confiance quant à leur avenir au sein de la DGFIP. 61 % des agents trouvent que leur motivation au travail diminue. Les fusions de services, les restructurations perpétuelles, la perte des 40 000 postes de notre administration sont autant d'éléments qui jouent nécessairement sur la santé des personnels. Les fonctionnaires n'échappent pas à l'insécurité du travail qui englobe aussi la crainte d'une dégradation des conditions de travail. De même que le chômage est connu comme facteur de risque de l'atteinte de l'intégrité psychique, le premier facteur de risque de stress au travail en Europe est « la réorganisation du travail » devant « la charge de travail », le « harcèlement » ou le « manque de soutien des collègues et des supérieurs ». Et on peut dire qu'avec les restructurations permanentes, les agents de la DGFIP sont une population à risque.

La charge de travail est jugée trop importante par les médecins de prévention, eux-mêmes, dans leur rapport annuel de 2018. Ils notent la réduction des effectifs, les départs en retraite, le manque de « sachants » dans les services et les trésoreries, le manque de « tuilage » comme autant de facteurs aggravants. Pour le management, ils notent les injonctions paradoxales, la pression pour les résultats, le manque de soutien technique, le manque de reconnaissance et de priorisation des tâches. Concernant les réorganisations des services, ils soulignent les transformations des métiers, les orientations mal accompagnées et peu anticipées comme autant de risques psychosociaux qui peuvent porter atteinte à la santé des agents.

La hausse de la charge de travail est une réalité. Ainsi, entre 2008 et 2017 :

- le nombre d'avis d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation a progressé de plus de 5 %,
- le nombre d'avis de taxe foncière a progressé de plus de 11 %,
- le nombre d'entreprises soumises à TVA a progressé de plus de 42 %,
- le nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés a progressé de plus de 46 %,
- le volume des sollicitations dans les accueils des services a progressé de plus de 39 %,
- le nombre de comptes de dépôts de fonds a progressé de plus de 47 %,
- le nombre de locaux gérés par les services du cadastre a progressé de plus de 11 % et le nombre de comptes de plus de 5 %,
- le nombre d'opérations en matière de publicité foncière a progressé de plus de 12 %,
- le nombre d'actions de recouvrement a progressé de plus de 64 % pour les particuliers et de 15 % pour les entreprises, etc.

Les ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au travail), dans leur rapport, observent des conditions de travail dégradées, qui, malgré les signalements faits à la direction depuis des années par la hiérarchie et confirmés par les observations des ISST, ne s'améliorent pas. Ils observent également un manque de considération et de reconnaissance pour les efforts accomplis par les agents qui maintiennent leur service à flot malgré les difficultés. La pression et la charge de travail sont pointées comme croissantes en raison des absences et des baisses d'effectifs. Les agents, de leur côté, se résignent au travail en mode dégradé. Peu à peu la démotivation s'installe et des conflits de valeur se développent autour de la qualité du travail. Les ISST relèvent, comme facteurs de contraintes identifiées et sources de Risques Psycho-sociaux, l'enchaînement des réformes.

Ce constat, fait par des spécialistes des conditions de travail, était antérieur au projet de réorganisation du Ministre Darmanin incluant la géographie revisitée et la démétropolisation.

Cette réforme qui est entrée dans une période de concertation, est rejetée par une large partie des personnels de la DGFIP qui voit, une nouvelle fois, son devenir professionnel et personnel se désagréger. Au-delà, au travers de cette déconstruction massive, l'administration donne l'impression d'une véritable défiance envers ses agents et le travail accompli.

Dans un contexte particulièrement sensible, la mise en place d'une telle réforme est irresponsable. L'administration va exposer les agents à des risques psychosociaux tels qu'ils mettent la vie des agents en péril. Depuis le lancement de la géographie revisitée en juin dernier, nous avons eu connaissance de 5 événements dramatiques. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation et nous tenons aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme.

Nous avons pu constater de grandes divergences dans la présentation de ce projet selon que vous communiquez avec les agents ou les élus cantaliens. Nous notons l'absence de point à l'ordre du jour de ce CHSCT concernant ce sujet.

Nous constatons que la « phase de concertation » n'est rien d'autre qu'un exercice de communication visant à imposer un avenir néfaste tant pour nos collègues que pour la population et les élus.

Personne n'est dupe, pour preuve la participation massive des agents cantaliens au mouvement de grève du 16 septembre 2019 et le nombre très important de délibérations de conseils municipaux s'opposant à ce projet.

Nous exigeons, une nouvelle fois, le retrait du projet Darmanin et le maintien de toutes les structures et missions.